

L'échocardiographie pédiatrique: une prestation des cardiologues pédiatres

Prise de position de la Société suisse de Cardiologie pédiatrique

Joëlle Günthard et Renzo Ghisla pour la Société Suisse de Cardiologie pédiatrique

La Société suisse de cardiologie pédiatrique (SSCP) a établi une formation postgraduée pour la formation approfondie «Cardiologie pédiatrique» déjà en 1997. Elle a été publiée par la FMH et dans le bulletin des médecins suisses. Son contenu règle aussi la formation postgraduée en échocardiographie. L'échocardiographie pédiatrique est un élément essentiel de la formation de cardiologie pédiatrique et est par conséquent offerte dans les centres accrédités de cardiologie pédiatrique.

Ces directives ont été élaborées en s'inspirant des directives de la formation postgraduée européenne et sont donc «eurocompatibles». Elles prennent en considération les conditions de formations et particulièrement les centres et possibilités de formation en Suisse et mettent l'accent sur la sauvegarde d'une qualité professionnelle et durable dans le domaine de la cardiologie pédiatrique.

Depuis quelques années d'autres sociétés professionnelles exigent de notre société une formation postgraduée/continue en échocardiographie pédiatrique. Ces exigences fondées sur des besoins justifiés sont formulées par les intensivistes pédiatres, les anesthésistes, les néonatalogues et en partie par les obstétriciens. Des articles d'apprentissage en conséquence sont déjà parus pour l'échocardiographie fœtale (CME- Fortbildung; Berg C et al. Die Ausflussstrakt-Schnittebene in Ultraschall in Med 2009; 30: 128-149). D'autres sont en préparation. Dans les pays avoisinants (Allemagne) des cours spéciaux d'échocardiographie sont offerts pour les «non-cardiologues». Il en résulte une formation de «mini échocardiographeur pédiatrique». A ce point il faut rappeler que l'échocardiographie pédiatrique est un examen complexe et laborieux qui requiert des connaissances anatomiques et physiologiques extensives du système

cardiovasculaire pédiatrique ainsi que de la pathophysiologie des cardiopathies congénitales et acquises de l'enfant.

La SSCP, garante de la qualité professionnelle de la cardiologie pédiatrique en Suisse, s'était déjà fermement opposée auparavant à une formation partielle et ou incomplète en cardiologie pédiatrique. Elle a défini que le but de toute formation dans son domaine était l'obtention du titre de «Formation approfondie en cardiologie pédiatrique» après avoir rempli les critères de formation et réussi l'examen professionnel.

Cette décision ne s'est pas prise sans discussion intense et analyse approfondie de la situation actuelle dans les cliniques de pédiatries suisses dans lesquelles il y a déjà une cardiologie pédiatrique ou du moins où un/une cardiologue pédiatre travaille.

Dans le cas d'une formation partielle en échocardiographie il pourrait se poser les problèmes suivants qui ne pourraient pas être entièrement repris par la SSCP et ses membres et qui par conséquent resteraient insolubles. Le point 1 est particulièrement déterminant.

1. Le nombre de places de formation avec une qualité suffisante pour la formation spécialisée est limité en Suisse. Ces places doivent être réservées à la formation des spécialistes.
2. Le plan de formation devrait être élaboré avec les sociétés professionnelles qui exigent cette formation. Une formation partielle néanmoins ne suffira jamais pour la qualité professionnelle exigée, avec toutes les conséquences et dangers possibles dans la clinique quotidienne !
3. La SSCP fait aussi remarquer qu'il y aura d'importantes difficultés dans le contrôle de qualité et dans la qualité de la documentation. Une revue systématique et un contrôle de tous les examens cardiaques effectués par des «non-cardiologues»

pédiatres n'existe pas et ne pourra pas être offerte en raison de l'important investissement en temps supplémentaire qui en découle. Une qualité insuffisante dans ce contexte provoque toujours le double de travail!

4. Des conséquences légales suite aux interprétations primaires erronées et leurs conséquences sur le management clinique seraient inévitables.

La SSCP et ses membres aspirent à soutenir avec leur compétence professionnelle leurs collègues de soins intensifs, de salle d'opération, de néonatalogie et partout ailleurs dans l'hôpital et à prendre la responsabilité pour la qualité professionnelle de leur spécialité et à garantir cette qualité comme ce fut le cas jusqu'à présent.

La SSCP et ses membres rejettent toute responsabilité professionnelle pour des examens de cardiologie pédiatrique en particulier d'échocardiographies pédiatriques qui n'ont pas été effectuées par des collègues portant le titre «Formation approfondie en cardiologie pédiatrique» ou un titre équivalent reconnu en Suisse.

La SSCP et ses membres invitent tous les collègues intéressés à effectuer leur formation en cardiologie pédiatrique, surtout en échocardiographie pédiatrique, selon les directives de la SSCP. La SSCP est prête à leur donner le meilleur soutien possible.